

PSG / PEFC : EN RÉSUMÉ

PSG : un outil de gestion durable

- durée de 10 à 20 ans
- guide pour la gestion de ma forêt
- progrès pour la forêt et l'environnement
- garantie légale de gestion durable en France
- ouvre droit à des aides et avantages fiscaux

Forêt durable



PEFC : la reconnaissance internationale d'une gestion et d'une exploitation durables

- engagement de 5 ans, renouvelable
- accompagne la gestion de ma forêt (compléments au PSG)
- progrès pour la forêt et pour l'environnement
- répond à un besoin du marché des bois
- démarche indépendante reconnue mondialement
- garantie de qualité des travaux en forêt
- suivi des bois de la forêt au consommateur («traçabilité»)
- reconnaissance de l'engagement du propriétaire dans la gestion durable des forêts
- ouvre droit à des aides dans certains départements



Promouvoir
la gestion durable
de la forêt

Pavillon du Roy René - Valabre CD7
13120 Gardanne
Tél. : +33 4 42 65 78 15 - Fax : +33 4 42 51 03 88
pefc@ofme.org

> www.ofme.org/pefc-paca
> www.pefc-france.org

PEFC, LA RECONNAISSANCE DE VOTRE ENGAGEMENT DANS LA GESTION FORESTIÈRE DURABLE

L'APPORT DE PEFC À VOTRE PLAN SIMPLE DE GESTION



Promouvoir
la gestion durable
de la forêt



Réalisation PEFC PACA 2011 - En partenariat avec le Centre Régional de la Propriété Forestière PACA - Crédits photographiques : J. Delpire - Remerciements à PEFC Auvergne



PSG / PEFC : 2 OUTILS COMPLÉMENTAIRES

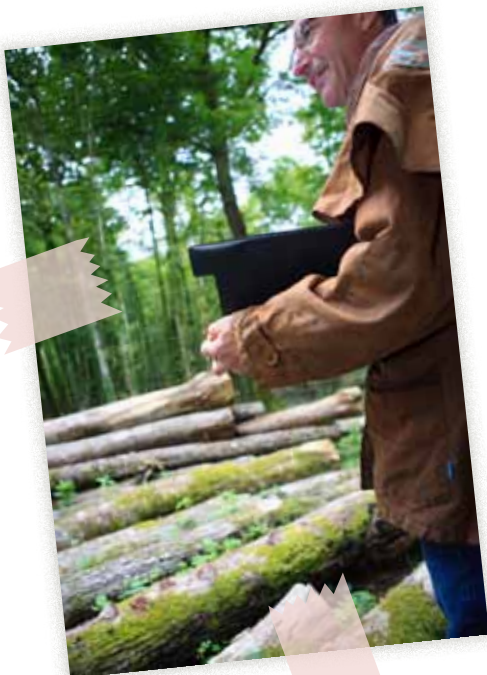
➤ L'ATOUT PSG

Garantie de gestion durable reconnue par la loi française, le Plan Simple de Gestion (PSG) vous permet de planifier la gestion de votre forêt. C'est un outil d'aide à la décision, obligatoire pour les forêts de plus de 25 hectares. Il permet notamment de bénéficier d'avantages réglementaires, fiscaux et financiers.

➤ LA PREUVE PEFC

PEFC est une marque collective de certification, née de la concertation entre les entreprises européennes de la filière bois et les syndicats de propriétaires forestiers, pour répondre à la demande du public et du marché.

Il permet d'améliorer la gestion de nos forêts et surtout d'en apporter la preuve par une reconnaissance tierce et indépendante.



POURQUOI CERTIFIER SA FORÊT ?

➤ PEFC, UNE OPPORTUNITÉ POUR VALORISER VOS BOIS

De plus en plus de marchés publics, d'appels d'offres, d'entreprises et de clients exigent du bois certifié, quel que soit le type de produits : papier, construction bois, palette, parquet, mobilier...

➤ PEFC, PROMOUVOIR L'UTILISATION DU BOIS

Un bois PEFC est issu de forêts gérées durablement. Il est identifié par une marque qui permet d'informer et de rassurer les utilisateurs sur son origine, favorisant ainsi l'usage de cet excellent matériau. En effet, le bois allie performances technologiques (résistance), esthétiques et écologiques (lutte contre l'effet de serre).

➤ PEFC, FAIRE PROGRESSER LA FILIÈRE

Chaque acteur -propriétaire, exploitant, entreprise- s'engage par la signature d'un cahier des charges et accepte de faire vérifier ses engagements par un organisme indépendant. L'ensemble de ces engagements contribue à l'amélioration continue de la gestion des forêts. Recourir à une entreprise certifiée PEFC, c'est la garantie qualité des prestations effectuées.

➤ PEFC, S'ENGAGER DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adhésion est une démarche volontaire et individuelle. En adhérant à PEFC, vous prenez vos responsabilités de propriétaire et répondez aux attentes de la société.

EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

905 plans simples de gestion sont approuvés au 28/02/2011, ce qui représente 110 180 hectares.

60 détenteurs de plans simples de gestion ont certifié la gestion durable de leur forêt au 28/02/2011, pour 12 025 hectares.



➤ PEFC PERMET À CHAQUE PROPRIÉTAIRE DE BÉNÉFICIER DE LA CERTIFICATION DE FAÇON SIMPLE, CRÉDIBLE ET À MOINDRE COÛT

